

**Loi fédérale
sur le Tribunal pénal fédéral
(LTPF)**

Complément du projet

du

Le projet de loi fédérale sur le Tribunal pénal fédéral, dans la teneur que le Conseil fédéral a soumise au Parlement par son message du 28 février 2001¹, est complété comme suit:

Art. 4, al. 1

¹ Le siège du Tribunal pénal fédéral est à Aarau.

¹ FF 2001 4000